

Zeitschrift: The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK
Herausgeber: Federation of Swiss Societies in the United Kingdom
Band: - (1977)
Heft: 1733

Artikel: Les rubriques romandes
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-691196>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES ROMANS BRANDSQUES

SION. Le Valais va bientôt être pourvu d'un deuxième quotidien, "Le Journal du Valais", qui pourrait mettre fin au monopole exercé dans le canton par Le "Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais".

Mais celui-ci vient de lancer sa première offensive contre son futur concurrent. Il s'estime, en effet, propriétaire du titre "Journal du Valais" et a adressé une requête en mesures

provisionnelles, exigeant notamment le séquestre des documents en circulation auprès de l'autorité judiciaire compétente.

La défunte "Feuille d'Avis du Valais", propriété de la famille Gessler, avait en 1961 déposé un certain nombre de titres: "Tribune du Valais", "Gazette du Valais" et "Journal du Valais". Or, en 1967, le "Nouvelliste" rachetait la "Feuille d'Avis" mais aussi sa collection de titres.

M. André Luisier, éditeur de l'actuel "Nouvelliste" s'estime donc propriétaire du "Journal du Valais", "usurpé" par les fondateurs du nouveau quotidien du Valais. Mais il ne semble pas certain d'obtenir gain de cause. Selon l'Office de la propriété intellectuelle, à Berne, des titres très généraux qui utilisent des noms communs comme "journal" ne sont pas forcément protégeables.

GENÈVE. Les automobilistes romands refusent de porter la ceinture de sécurité, un accessoire pourtant rendu obligatoire depuis janvier 1976. L'hebdomadaire "Touring", organe officiel du Touring Club Suisse s'est plaint dernièrement de cette désobéissance collective. De fait, la moitié au moins des romands qui refusent ainsi de se plier à la loi sont assurés de l'impunité. Le port obligatoire de la ceinture de sécurité n'est pratiquement pas mis en vigueur ces temps-ci en attendant le résultat de deux recours devant le Tribunal fédéral. Les requérants contestent la manière dont le port de la ceinture a été rendu obligatoire. Ils estiment qu'il ne suffisait pas de se contenter d'une modification de l'Ordonnance sur la circulation routière, comme cela a été fait.

D'autre part, l'Association contre les abus technocratiques (ACAT), fondée l'an passé à Lausanne, fait circuler des listes de protestation, non pas contre la ceinture elle-même, dont elle ne conteste pas fondamentalement l'utilité, mais contre l'obligation de la porter qui serait, elle, une atteinte à la liberté individuelle. Ces listes viennent de recueillir, rien que pour le canton du Valais, plus de 33.000 signatures, ce qui est énorme.

Un sondage a par ailleurs établi que la ceinture de sécurité n'était utilisée que par 45 pour cent des romands et 37 pour cent des tessinois alors qu'elle est portée par 86 pour cent des suisses allemands.

GENÈVE. La Barclays Bank envisage de racheter la banque Leclerc, une banque privée genevoise tombée en difficulté et contrainte d'interrompre ses activités en mars dernier par la Commission fédérale des banques.

Un porte-parole de la Société bancaire Barclays (Suisse), filiale à 51 pour cent de la Barclays Bank International Ltd, a indiqué que des négociations étaient actuellement en cours à cet effet. Le retard pris dans la conclusion d'un accord est dû à des problèmes légaux plus que commerciaux.

La banque Leclerc a été fondée il y a une quarantaine. La banque Leclerc a été fondée il y a une

quarantaine d'années sous le nom de Société bancaire de Genève. Sa présente raison sociale date de 1970. En plus de l'immeuble, la Barclays serait intéressées à racheter le goodwill, la clientèle et certains actifs de Leclerc & Cie. Mais l'opération ne semble pas devoir se conclure avant que ne soit connue la décision des juges genevois au sujet de la demande de sursis bancaire déposé par la banque genevoise.

MONTREUX. Le nouveau casino de Montreux continue d'enregistrer de lourdes pertes. La dernière assemblée générale du casino a pris acte de pertes de plus de deux millions de francs. Le recettes brutes de la société qui gère ses fastueuses installations, construites après la destruction de l'ancien casino dans un incendie il y a quelques années, se sont élevées à un peu moins de 5,4 millions de francs dont les deux tiers provenaient des ventes du restaurant et le tiers des produits des jeux. Atteignant 1,4 millions de francs, les produits des jeux ont marqué une diminution de près de 150.000 francs par rapport à l'exercice précédent, c'est à-dire celui de 1975. Les dépenses se sont montées à 7,37 millions de francs.

Au cours de l'assemblée générale, le président du conseil d'administration, M. Alfred Vogelsang, a passé en revue les événements qui sont intervenus depuis la décision de reconstruire un nouveau casino jusqu'à la procédure d'ajournement de la faillite pour une période de huit mois décidée l'année dernière. Le conseil d'administration tente de mettre ce délai à profit pour faire aboutir un plan de redressement actuellement à l'étude.

FRIBOURG Soupçonné de ne pas avoir respecté la loi fribourgeoise, un médecin de Bulle, d'origine allemande, vient d'être provisoirement suspendu par le Conseil d'état. Provisoirement, car on attend les résultats d'une enquête confiée au Département de la santé publique avec la participation du médecin cantonal.

Il est d'ores et déjà établi que le médecin, qui est âgé de trente-sept ans, et a repris un cabinet fort achalandé à la suite de la mort de son titulaire, a commis une série d'infractions à la réglementation et à la déontologie médicales du canton.

En particulier, ce médecin préférait délivrer et facturer lui-même des médicaments à ses clients, une mode de faire strictement interdit dans le canton de Fribourg hormis pour quelques médecins bénéficiant d'autorisations spéciales. Il vendait également à ses patients des échantillons obtenus gratuitement. De fait, il semble que le volume des médicaments prescrits ne correspondait pas à la gravité des cas traités.

Le médecin avait eu maille à partir avec les caisses maladie du Canton, qui lui avaient adressé de nombreuses plaintes. La goutte d'eau qui a fait déborder le vase fut de confier ses patients à ses employés pendant qu'il était en voyage aux Etats-Unis. L'enquête établira si le médecin, par ces agissements, a mis la vie de ses patients en danger.